ID: 027-200057685-20221005-DEL 2022 080-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 29 septembre 2022 **Nombre de conseillers en exercice** : 57

L'An deux mil vingt-deux, Le 05 octobre, à 19h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Thomas DURAND – Maire.

### Étaient présents:

Arnaud-Rodrigue ADONON, Fabienne BERNARD, Angélina BYLYKBASHI, Aurélia CALLENS, Richard CARILLET, Fabrice CAUDY, Benoit COLLARD, Patricia DARBO, Rénald DELALIN, Annick DELOUZE, Fabrice DUBOIS, Thomas DURAND, Samantha DURAND-PORTOGHESE, Bernard DURDANT, Daniel FOUCHER, Jean FREMIN, Pascal HEMET, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Cathy KOMORNICZAK, Paul LANNOY, Pascal LEJEUNE, Dominique LERENARD, Grégory LEROUX, Sandrine MAHON, Paul MERCIER, Catherine MIKLARZ, Véronique MONFILLIATRE, Corinne NOEL, Patrice NOEL, Michel OZANNE, Valérie PAGESY, Pierre PENIN, Valérie PHILIPPE, Isabelle PORTIER, Arthur REGNIER, Christophe RENAUD, Jérôme RICHARD, Fabien RICHARD, Isabelle RIHQUAY, Marie ROUSSEAU, Michèle SEMBEL, Marilyn STAHL, Jean-Philippe TROUILLET

### Étai(en)t absent(s) avec pouvoir:

Jean-Marie DELISLE donne pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON
Catherine DESILE donne pouvoir à Thomas DURAND
Sophie INCERTI donne pouvoir à Arthur REGNIER
Lydia LACROIX donne pouvoir à Patrick HERICHE
Xavier MARION donne pouvoir à Fabienne BERNARD
Jessica POTEL donne pouvoir à Bernard DURDANT
Bruno QUEMENER donne pouvoir à Isabelle RIHOUAY
Anne-Françoise ROSTAING donne pouvoir à Valérie PAGESY

**Etai(en)t absent(e)s:** Natacha DE BEAUDRAP, Martial LAMOURET, Chantale LE GALL Nathalie MICHEL, Dominique RABET

Secrétaire de séance : Pascal LEJEUNE

Affiché le

ID: 027-200057685-20221005-DEL\_2022\_080-DE



# N° DEL-2022\_080 - Espace enfance-jeunesse d'Ecos - Candidature au dispositif « Mon école, mon avenir »

Vu le code général des collectivité territoriales,

**Vu** l'appel à manifestation d'intérêts « Mon école, mon avenir » lancé par le département de l'Eure pour les projets scolaires et périscolaires dont le coût total HT est supérieur à 200 000€,

**Vu** l'état de vétusté des classes actuelles réparties sur 4 communes déléguées différentes qui nécessitent toutes d'être réhabilitées,

**Vu** les services d'accueil périscolaire et de restauration centralisés à Ecos obligeant les enfants à utiliser les transports scolaires le midi,

Vu les différentes orientations pédagogiques du rectorat qui tendent à lutter contre les classes isolées et la fusion administrative des niveaux pour une direction unique, Vu le projet de dynamisation du centre bourg d'Ecos en faveur de l'attractivité du territoire rendu possible par le fonds friches et le dispositif Petites Villes de Demain dont la commune est lauréate,

Vu le rapport de présentation du maire,

**Considérant** que la création d'une cité scolaire éducative centralisée sur Ecos en un site unique a pour intérêt :

- D'être en cohérence avec les orientations de l'Education Nationale,
- De proposer des équipements et des services de qualité et identiques à tous les enfants du territoire,
- D'améliorer la qualité de vie des enfants en permettant par exemple de réduire les transports au profit du développement d'activités ludiques et pédagogiques,
- De développer un projet éducatif de territoire par la mutualisation d'équipement (scolaire, périscolaire, extrascolaire, Ram)
- De rationaliser les coûts de fonctionnement induit par la multiplicité des bâtiments.

Considérant que la commune est propriétaire du foncier impacté par le projet,

**Considérant** que le coût prévisionnel du projet pour la commune s'élève à la somme de 2 644 789,92 € HT,

**Considérant** que des recherches de financement complémentaires seront effectuées auprès d'autres partenaires institutionnels,



Envoyé en préfecture le 10/10/2022 Reçu en préfecture le 10/10/2022

ID: 027-200057685-20221005-DEL\_2022\_080-DE



Considérant que le budget municipal peut supporter le coût prévisionnel qui sera échelonné sur 3 exercices,

## Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, par 52 POUR, décide :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant habilité à cet effet à déposer une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du département de l'Eure dans le cadre du programme « Mon école, mon avenir » pour le projet de restructuration du groupe scolaire d'Ecos, et à signer tous documents afférents.

Certifier exécutoire compte tenu de la publication effectuée le 1 1 OCT. 2022

Et de la télétransmission en Préfecture le 10 OCT. 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, Au registre suivent les signatures, extrait conforme.

> e Maire, S DURAND.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).



# PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ESPACE ENFANCE-JEUNESSE DU VEXIN BOSSU

DEPENSES TOTALES		
Détail	H	
Acquisitions immobilières	0,00 €	ပိ
Maitrise d'œuvre	395 316,00 €	
Autres dépenses	107 173,81 €	
Travaux sur restructuration de l'école existante	1 109 000,00 €	
Travaux sur construction de locaux partagés	1 935 300,00 €	
Provisions	493 724,89 €	Ĭ
Mandat SPL	161 620,59 €	
Sous-total :	4 202 135,29 €	So
		Au
TOTAUX	4 202 135,29 €	

TOTALES				FINANCEMENT	ENT			
	HT		ASE	% du projet total	SNA	% du projet total	TOTAL	% du projet total
	9000	Collectivités locales et leurs groupements :						
	)	Département	684 325,00 €	16,29%	0,00€	%00'0	684 325,00 €	16,29%
	395 316,00 €	ΨZ.S	€ 000,000	0,14%	€00'0	%00'0	€ 000,000	0,14%
	107 173,81 €	9.00	č	, 9 , 9	338 638 00 6	7000	. 000	70 70 70
ole existante	:ole existante 1 109 000,00 €	5		0,00,00	330 020,00 €	8 - 0 0	000,000	0/ 10° t
x partagés	1 935 300,00 €							
	493 724,89 €	Aides publiques (1) :						
	161 620,59 €	ETAT (DETR/DSIL)	566 450,00 €	13,48%	333 550,00 €	7,94%	900 000'00 €	21,42%
	4 202 135,29 €	Sous-total :	1 524 149,00 €	36,27%	670 176,00 €	15,95%	2 194 325,00 €	52,22%
		Autofinancement Fonds propres VSE Fonds propres SNA Fonds propres SNA Emprunts (2) Autres (2)	1 120 640,92 €	26,67%	887 169,37 €	21,11%	1 120 640,92 € 887 169,37 €	26,67%
	4 202 135,29 €	TOTAUX	2 644 789,92 €	62,94%	62,94% 1 557 345,37 €	37,06%	4 202 135,29 €	100,00%

Nom et signature du représentant légal : Thomas DURAND Le Maire

Date:

Cachet